



BULLETIN

Municipal

n°04

TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2022

ACTUALITÉS MUNICIPALES
ET COMMUNAUTAIRES

ÉVÈNEMENTS ET FESTIVITÉS

ÉDITO DU MAIRE	3
TRAVAUX / PROJETS ET RÉALISATIONS	4
ACTUALITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES	7
MOT DE L'OPPOSITION	17
ÉVÈNEMENTS ET FESTIVITÉS	18
LISTE DES ASSOCIATIONS	20
ÉTAT CIVIL 2022	22

BULLETIN Municipal

www.mairie-pontdebeauvoisin38.fr

Mairie - 3bis avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin

04 76 37 00 10
accueil@mairie-pontdebeauvoisin38.fr

Directeur de la Publication : Michel SERRANO
Coordination : Sarah LADON

Bulletin Communal
Date de publication : Janvier 2023
Tirage : 1900 exemplaires

Création Impression : Insolit 04 76 37 33 90

Ne pas jeter sur la voie publique.



”
EDITO

Michel SERRANO, Maire

Chères Pontoises, chers Pontois,

En cette nouvelle année, je tiens, au nom de l'ensemble du conseil municipal, à vous présenter mes meilleurs vœux ! Que l'année 2023 apporte sérénité, joie et santé à chacun d'entre vous.

Pour notre cité, cette nouvelle année sera celle de la concrétisation de plusieurs projets majeurs sur lesquels l'équipe municipale est mobilisée depuis le début de ce mandat en 2020 : signature de la convention «Petite ville de demain» et mise en oeuvre du plan d'actions visant, en particulier, à redynamiser le centre-ville, l'ouverture de la médiathèque intercommunale, de la maison de santé, et l'arrivée de nouveaux aménagements pour améliorer le centre-ville tels que le jardin de ville, de nouvelles places de stationnement... En 2023, en lien avec le devenir du site de la Manufacture des tabacs, j'engagerai une étude centrée sur la réhabilitation du Champ de Mars.

Les ambitions communes avec nos amis savoyards se traduisent, toujours davantage, par de nombreux projets mutualisés qui donnent corps à une cité unifiée entre l'Isère et la Savoie, je citerai volontairement notre dernière manifestation commune «Ponts & Lumières» en décembre dernier car ces festivités témoignent de l'amitié et du dynamisme partagés de part et d'autre du Guiers.

Je tiens également à partager avec vous notre réjouissance d'une ouverture imminente de la maison de santé en centre-ville de 700 m² avec une pharmacie à venir.

Notre hôpital inaugurera en début d'année l'agrandissement des Soins de Suite et de Réadaptation d'une surface de 1100 m² pour un investissement de 4 millions d'Euros, avec la création de vingt emplois. Les Urgences vont être rénovées pour un montant de 2 millions d'Euros en incluant la maison médicale de garde.

À venir également : la création d'une unité de soins palliatifs de 10 lits en Médecine et le projet de reconstruire un hôpital neuf à la place de l'ancien. L'accès aux soins étant une préoccupation majeure pour nous tous, cette offre médicale de proximité est un atout indéniable pour les habitants de la commune et de notre territoire.

Enfin, 2023 sera un temps fort de notre jumelage avec la ville d'Erbach puisque nous fêterons tous ensemble son 60^{ème} anniversaire et la venue de nos amis allemands à l'occasion du week-end de l'Ascension. Nous vous attendons nombreux pour célébrer cet événement au cours des diverses manifestations et animations organisées pour l'occasion.

Encore une fois, je vous souhaite une belle et heureuse année 2023 à toutes et tous !



RÉFECTION DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE ST CLÉMENT

La réfection de la façade s'inscrit dans le cadre du programme communal de revitalisation du centre-ville. Ce programme consiste à accroître son attractivité notamment par la rénovation des façades des bâtiments publics (mairie déjà réalisée, église).

Le déroulement des travaux :

- >> Piquage de l'ensemble des façades revêtues d'un enduit ciment et des tableaux et arcades pour mise à nu des encadrements en pierres.
- >> reprise des fissures et joints existants.
- >> Exécution d'un enduit de façade traditionnel à la chaux hydraulique
- >> Remplacement de la zinguerie
- >> Traitement des parements en pierres comprenant nettoyage, purges des joints en mauvais état et regarnissage au mortier à la chaux
- >> Mise en peinture des boiseries.

L'intérêt de l'enduit à la chaux par rapport à l'enduit ciment est de laisser les murs respirer, ce qui permet d'éviter l'apparition de taches d'humidité noires très disgracieuses.

Une intervention au niveau du clocher s'avère nécessaire suite à l'apparition de fissures qui peuvent représenter un danger.

Suite au piquage de la façade une question se pose : pourquoi ne pas laisser les pierres apparentes ?

Les murs sont constitués non seulement de pierres et de galets mais aussi de mâchefer, de briques, de bois. De plus le jointage très fastidieux entrainerait un surcoût conséquent.

Coût estimé de l'opération :

- >> Échafaudage : 21 015,00 € HT
- >> Travaux : 188 311,00 € HT

UNE AIDE IMPORTANTE SERA OCTROYÉE PAR LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION.



CONTENEURS ENTERRÉS



Trois nouveaux sites ont été aménagés pour remplacer les conteneurs aériens et ainsi améliorer notre cadre de vie :

- >> Avenue Pravaz, sachant que le monument aux morts à vocation à être déplacé lors de la reconfiguration du Champs de Mars : conteneurs enterrés.
- >> Avenue de la Bergerie à proximité du carrefour de la Guinguette: conteneurs semi-enterrés.
- >> Avenue de la Folatière au niveau de l'ancien Leader Price: conteneurs aériens qui seront remplacés par des semi enterrés après la construction du

bâtiment destiné à recevoir les syndicats des eaux et du Guiers à la place de ce Leader Price.

Le choix des lieux d'implantation de ces emplacements est très restreint surtout en milieu urbain car ils nécessitent :

- >> L'absence de réseaux enterrés et aériens.
- >> Une aire de stationnement pour la dépose par les usagers.
- >> Une aire pour l'arrêt du camion de collecte.

ZÉRO PHYTO : LE CIMETIÈRE

L'emploi des pesticides dans les espaces municipaux est interdit depuis 2017. Le « zéro phyto » concerne donc le cimetière. Pour éviter la propagation des herbes folles, une partie des allées ont été bitumées lors du précédent mandat.

L'heure est à la revégétalisation de l'espace urbain, cimetière compris.

Dans le but de poursuivre son action, la commune a décidé d'expérimenter la végétalisation des allées non bitumées, car très difficiles à entretenir.

Une herbe très dense sera semée grâce à la technique de l'hydromulching qui projette des graines et de l'engrais naturel en même temps. Cette technique empêche la pousse des mauvaises herbes et nécessite moins d'entretien.

Cette opération permettra de limiter la perception de chaleur en été, les allées enherbées captant moins de chaleur que les pierres tombales et les surfaces bitumées.

SECURISATION DE L'AVENUE DE LA BERGERIE

Une étude est en cours afin d'apporter une solution aux problèmes d'excès de vitesse sur cette artère très fréquentée.

Afin de prendre en compte les demandes des riverains une première rencontre a eu lieu avec la municipalité. A l'issue de l'étude une deuxième rencontre sera programmée.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2023.

LE PÔLE SANTÉ

L'aménagement d'un premier lot destiné à la construction de la pharmacie et d'un deuxième lot destiné à être vendu pour une activité médicale est terminé.

Lorsque le gros œuvre de la pharmacie sera terminé la municipalité prendra à sa charge les travaux d'aménagement des communs destinés à l'ensemble du pôle de santé (les 2 lots aménagés et la maison de santé) : stationnement et voirie pour un coût de 328 000 €.

La commune apporte ainsi une aide financière substantielle en faveur du recrutement de personnel soignant notamment de médecins généralistes.



L'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

La démolition de deux bâtiments place Trillat a permis l'aménagement de 9 places de stationnement contiguës au jardin de la mairie mais aussi d'agrandir et de rénover ce jardin.

Un espace jeux pour enfants a été aménagé et des toilettes publiques sont en cours d'installation.

Au printemps le parking place du 19 mars 1962 sera réaménagé et végétalisé afin de créer un îlot de fraîcheur.

Cinq places de stationnement seront aménagées rue Chaboud suite à la reconfiguration du centre funéraire

NOS ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ECONOMIES D'ENERGIE

L'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h sur une partie de la commune s'étant révélée positive, la municipalité a décidé de l'étendre à l'ensemble du territoire excepté le centre-ville et le quartier du Magnin.

Cette décision permettra de limiter la consommation d'énergie et par la même de diminuer l'impact de l'augmentation de son coût sur le budget communal.

Elle aura aussi un impact positif sur la pollution lumineuse pour notamment protéger la biodiversité.



Le remplacement d'une part importante des 173 lanternes du centre-ville par des LED est programmé pour cette année 2023.

PLANTATIONS D'ARBRES

Afin d'agir contre le réchauffement climatique et créer des espaces de convivialité, une campagne de plantation d'arbres a été lancée à partir de cette année 2022 : rond-point de la gare, rond-point de la zone de Clermont, square d'Erbach, square rue de l'Alpette...

Cette action se poursuivra dans les années à venir : place du 19 Mars 1962, abords du pôle de santé.



FAUCHAGE RAISONNÉ

Afin de préserver la biodiversité certains secteurs enherbés seront fauchés qu'une seule fois en fin de saison



ÉNERGIE VERTE

Courant de cette année des ombrières seront installées sur le parking sud de la gare SNCF.

La puissance solaire installée sera de 320 KWc et la production annuelle de 357 MWh. Cette production d'énergie décarbonée permettra de couvrir les besoins de la consommation électrique annuelle de 152 foyers.

Cette opération permettra également de mettre un parking couvert à la disposition des usagers de la gare. Dans les années à venir le parking nord pourrait également être équipé d'ombrières.



CENTRE HOSPITALIER DE PONT DE BEAUVOISIN : CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES

■ CRÉATION D'UNE FILIÈRE FRACTURE POUR PRENDRE EN CHARGE L'OSTÉOPOROSE

L'ostéoporose fait partie des priorités du plan « Ma santé 2022 », car elle constitue un enjeu majeur pour la santé et l'autonomie des personnes. Pour améliorer la prise en charge de cette pathologie, le Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont-de-Beauvoisin (CHPB) a créé une filière fracture mise en service le 17 mai 2022, avec pour objectifs de dépister et de traiter l'ostéoporose, mais aussi de prendre en charge les patients chuteurs afin de réduire le risque de fracture et donc de préserver l'autonomie des patients le plus longtemps possible.

« La création de la filière fracture au CHPB, est l'aboutissement de deux ans de travail. Nous apportons une prise en charge de qualité et répondons à un véritable besoin de la population » se réjouit le Dr Aurélie Sicaud, rhumatologue responsable de la filière fracture.

L'ostéoporose est une maladie chronique du squelette et se traduit par une fragilité de l'os, ce qui peut conduire à une fracture (vertèbre, fémur, poignet, humérus...).

>> Une prise en charge pluridisciplinaire

Les patients, adressés par leur médecin traitant ou spécialiste ou par le service des urgences, sont reçus par cinq intervenants sur une demi-journée :

- un infirmier
- un kinésithérapeute
- un diététicien élabore des repas thérapeutiques, enrichis en calcium, protéines et vitamine D et prodigue des conseils diététiques
- un rhumatologue
- un pharmacien propose une analyse de l'ordonnance de traitement habituel et donne des conseils concernant les médicaments

Le service imagerie médicale du CHPB a acquis un ostéodensitomètre, appareil qui permettra de mesurer la densité osseuse et ainsi d'affiner le diagnostic.

>> Une avancée à la fois médicale et sociale

« Encore une fois le CHPB prend une place innovante dans une prise en charge à la fois diagnostique et thérapeutique qui faisait défaut sur le territoire » félicite le Dr Michel Serrano, maire de Pont-de-Beauvoisin et président du conseil de surveillance du CHPB.

« C'est une avancée à la fois médicale et sociale, car jusqu'à maintenant la prévention de l'ostéoporose touchait uniquement une population informée. Merci au Dr Aurélie Sicaud ainsi qu'aux autres professionnels qui rendent possible cette offre de soin en proximité. » Une offre de soin amenée à se développer

Sous l'impulsion du Dr Philippe Hagopian, chef du service de soins de suite et de réadaptation, cette offre poursuivra son développement dans les prochains mois. Mais d'ores et déjà, nous pouvons être fiers de cette étape que constitue la mise en œuvre de cette hospitalisation de jour.

■ CRÉATION D'UNE FILIÈRE CICATRISATION POUR PRENDRE EN CHARGE LES PLAIES CHRONIQUES

Une filière cicatrisation a ouvert le 6 juillet 2022 au Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont-de-Beauvoisin (CHPB). Celle-ci permet de prendre en charge les plaies chroniques de manière globale, coordonnée et pluridisciplinaire, du diagnostic au suivi en passant par le traitement.

Dans une population vieillissante, les plaies complexes et chroniques, qui présentent un retard de cicatrisation supérieur à un mois (escarres, ulcères veineux et artériels...) sont en augmentation en France. En réponse à cet enjeu de santé publique, le CHPB crée une filière cicatrisation.

« Le patient peut désormais consulter sur une même demi-journée les spécialistes nécessaires à une bonne prise en charge des plaies chroniques » explique le Dr Thierry Quesnel, chirurgien spécialiste des plaies.

En effet, les plaies chroniques sont une pathologie qui peut nécessiter l'in-

tervention de plusieurs spécialistes. Ainsi, outre le chirurgien spécialiste des plaies, peuvent intervenir un angiologue, un radiologue, un gériatre, un neurologue, un infirmier spécialisé, un kinésithérapeute, un assistant social... Le traitement va en effet au-delà de la plaie. Par exemple, à des patients dont la plaie aura engendré un enraidissement, pourront être prescrites des séances de kinésithérapie.

>> Dès l'évaluation, une approche globale et adaptée

L'admission se fait après une évaluation en consultation par le Dr Quesnel ou à la demande d'un médecin (traitant, spécialiste, urgentiste...). Après un diagnostic étiologique qui recherche la cause de la plaie, un parcours de traitement sera établi, faisant appel à une équipe pluridisciplinaire.

« La création de cette filière permet d'avoir d'emblée une approche globale et adaptée du patient, tout en lui permettant un gain de temps par des consultations regroupées » précise le Dr Quesnel.

Ce dernier, qui traite les plaies chroniques depuis 2010 au CHPB, se félicite du développement de cette activité.

>> Renforcer l'offre hospitalière de proximité

Pour Stéphane Fraisse, directeur délégué du CHPB, « après l'ouverture de la filière fracture en mai, le CHPB continue de renforcer son offre hospitalière locale et de développer son activité ambulatoire ».

Le Dr Michel Serrano, maire de Pont-de-Beauvoisin et président du conseil de surveillance du CHPB, quant à lui, se « réjouit de cette nouvelle possibilité offerte à l'ensemble des patients du territoire. La prise en charge des plaies chroniques est complexe car celles-ci sont la résultante de plusieurs pathologies imbriquées. Aborder la problématique par la gestion d'un chirurgien, le Dr Quesnel, permettra une orientation pluridisciplinaire précise et adéquate. C'est un gain de qualité dans l'offre de soins et pour l'hôpital une nouvelle démonstration du dynamisme de ses équipes. »

UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LA TRESORERIE PONTOISE

Les trésoreries de PONT 38, PONT 73, LES ECHELLES, ST LAURENT DU PONT et YENNE sont regroupées au Centre des Finances publiques 1, avenue du Baron de Crousaz à Pont-de- Beauvoisin (73) depuis le 02 Janvier 2023.

Cette nouvelle entité permet de rendre de nombreux services aux résidents et collectivités territoriales de notre région en évitant pour les isérois des déplacements à LA TOUR DU PIN et pour les savoyards à AIX LES BAINS.

Grace à la mobilisation des élus ce service reste donc un service de proximité avec maintien et création d'une quinzaine d'emplois dans l'agglomération pontoise.

■ CE QUI NE CHANGERA PAS

>> Les démarches concernant les impôts :

Les usagers pourront, comme aujourd'hui, contacter par téléphone le Centre de Contact national au 0 809 401 401 de 8h30 à 19h (prix d'un appel local) ou se connecter à leur Espace particulier sur le site www.impots.gouv puis sous la rubrique Contact et RDV pour poser des questions ou prendre un rendez-vous téléphonique avec un agent des finances publiques.

S'ils souhaitent se déplacer, le Service des Impôts des Particuliers situé au Centre des Finances publiques 22, place Charlie Chaplin à Bourgoin-Jallieu, reçoit les usagers les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h.

La Maison France Services Vals du Dauphiné située ZA de Clermont, 82 chemin des Pâquerettes à Pont de Beauvoisin accompagne également les usagers dans leurs démarches. Le service est joignable par téléphone au 04 76 32 71 99 ou par mail franceservices@valsduauphine.fr.

Le règlement des factures locales (crèche, eau, hôpital, périscolaire, ...), amendes ou impôts : les usagers restent invités à opter

pour les prélèvements et paiement en ligne. Ils continueront de se référer aux mentions portées au dos de leurs avis des sommes à payer ou factures qui indiquent les différents modes de paiement.

La Direction départementale des Finances publiques s'appuie par ailleurs sur un réseau de proximité de points de contact densifié, qui permet aux usagers d'accomplir la plupart de leurs règlements à travers un réseau de buralistes auprès desquels ils peuvent s'acquitter, de façon sécurisée et confidentielle, de leurs factures, amendes ou impôts.



À titre d'exemple sur la commune de Pont-de-Beauvoisin (38), le TABAC Le République, 7 place de la République est agréé paiement de proximité.

Le Tabac Presse Masarines situé 11 rue Porte de la ville à Pont de Beauvoisin (73) est également agréé paiement de proximité.

■ CE QUI CHANGERA

>> Les démarches et renseignements concernant les factures locales (crèche, eau, hôpital, périscolaire, ...) ou leur règlement :

Les usagers résidant sur la commune de Pont-de-Beauvoisin (38) devront désormais s'adresser, en cas de besoin, au Service de Gestion Comptable de Pont-de-Beauvoisin (73) situé au Centre des Finances publiques 1, avenue du Baron de Crousaz à Pont-de- Beauvoisin (73).

Trois possibilités :

- par mail : sgc.pont-de-beauvoisin@dgfp.finances.gouv.fr,
- par téléphone au 04 76 37 04 63,
- et pour les usagers qui souhaitent se déplacer, le service reçoit les usagers les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

ASSOCIATION CACHEMIRE
COMMERCE SOLIDAIRE
 BOUTIQUE CACHEMIRE
 26, Route de Lyon
 PONT DE BEAUVOISIN 38480
 Téléphone : 0476324975
 OUVERT DE 10 à 12 DE 15 à 18.30
 Fermé Mardi et Dimanche
 Accès handicapés
 Siret 44767238700019
 La Boutique CacheMire solidaire

Val Meubles
 CRÉATEUR-FABRICANT FRANÇAIS DE MEUBLES
 DISTRIBUTEUR DE MEUBLES ET ACCESSOIRES
 Ouvert du mardi au samedi :
 Semaine : 09h - 12h / 14h - 18h30
 Samedi : 10h - 12h / 14h - 19h
 1780, avenue de la Bergerie,
 38480 Pont-de-Beauvoisin
 Tél. 04 76 37 02 65
www.val-meubles.com

SYCLUM SIMPLIFIE LE GESTE DE TRI

EMBALLAGES ET PAPIERS TOUS DANS LE MÊME PANIER !

A partir du 1^{er} janvier 2023, finies les hésitations et les erreurs de tri... une seule consigne : 100% des emballages et des papiers se trient.

À partir de fin 2022, les habitants du territoire de SYCLUM, comme tous les français, seront concernés par la simplification des consignes de tri.

Il n'y a plus qu'une seule question à se poser : est-ce que mon déchet est un emballage ou du papier ? Si oui, il se trie !

Mais qu'est-ce qu'un emballage ? un emballage c'est ce qui contient le produit au moment de l'achat. Il est nécessaire car il sert à conserver et à protéger un produit, qu'il soit alimentaire ou pas. Il sert également à le transporter et éviter que le produit s'abîme. Enfin, un emballage sert à informer le consommateur : informations nutritionnelles et allergènes, informations d'utilisation.

Plus de déchets à trier : Tous les films en plastique, les pots de yaourt et boîtes de crème par exemple, les sacs et sachets, les barquettes... en plus de tous les flacons, bidons et

bouteilles qui se triaient déjà iront désormais dans le conteneur jaune avec les boîtes de conserve et autres emballages en métal ou en carton et les papiers.

Attention, tous les emballages se trient ne signifie pas que tous les plastiques se trient ! Un jouet en plastique n'est pas un emballage donc ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune dédiée aux emballages et papiers.



>> Comment cela se concrétise ?

Sur les points de tri, les ex-colonnes jaunes et bleues ne seront plus différenciées. Vous pourrez y déposer indifféremment vos emballages et vos papiers en mélange.

La réduction des déchets et le recyclage sont complémentaires. Parallèlement à la simplification des consignes de tri, il est également indispensable

de revoir nos modes de consommation et de soutenir une économie plus sobre. Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche, en développant l'éco-conception et en limitant les emballages mis sur le marché. Dans ce contexte, nous, les consommateurs, jouons un rôle primordial.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



TRIER C'EST BIEN, LIMITER LES EMBALLAGES C'EST MIEUX !

Madame, Monsieur,
 À partir du 1^{er} Janvier 2023, le tri deviendra plus facile pour les habitants de Syclum. En effet, les consignes seront simplifiées et vous pourrez désormais déposer tous les emballages et tous les papiers dans le bac jaune.

Finis les doutes ! Les pots de yaourt, crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie... vont désormais aussi dans le bac jaune.

À compter de cette date, une seule question à se poser : mon déchet est-il un emballage ou un papier ?
 - Oui, je le mets dans le bac jaune,
 - Non, je le mets dans mon bac à ordures ménagères.

Pour vous aider et vous préciser ces nouvelles consignes de tri, vous trouverez joint à ce courrier un mémotri. Les emballages en verre (pots, bouteilles, flacons) sont quant à eux, toujours à déposer dans les colonnes déjà implantées. Les gros cartons pourront être déposés dans les colonnes spécifiques qui sont en cours de déplacement dans chaque commune.

Les colonnes de tri, qu'elles soient bleues ou jaunes recourant ces emballages et papiers en mélange.

Second changement : les élus ont validé une modification progressive jusqu'en 2025 des modes de collecte, afin d'adapter le service à la typologie de l'habitat.

Dans les zones d'habitat dense ou dans les secteurs déjà équipés, la collecte en apport volontaire de tous les déchets sera privilégiée ; Dans les zones d'habitat pavillonnaire, mise en place d'une collecte en porte à porte des emballages en mélange avec les papiers, en alternance avec la collecte des ordures ménagères.

Ces évolutions vous permettent de devenir acteur de la gestion de vos déchets. En appliquant ces nouveaux gestes vous favoriserez la performance environnementale, l'économie de matières premières et la maîtrise des coûts sur notre territoire.



Pour connaître plus en détail les nouvelles consignes de tri, découvrez dans ce courrier un mémotri actualisé ou consultez le site

www.syclum.fr

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage.
Engageons-nous, trions plus !

Le tri se simplifie! memotri
 Tous les Emballages et tous les papiers
 Emballages en plastique, Petits cartons, Emballages en métal, Papiers, ORDURES MÉNAGÈRES EN SAC, COMPOST, EMBALLAGES EN VERRE
 POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET.
www.syclum.fr SYCLUM CITEO SavoieDéchets

ACTUALITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

« ATCHOUM » : UNE NOUVELLE SOLUTION DE MOBILITÉ, SOLIDAIRE ET DURABLE, SUR VOTRE TERRITOIRE

Votre communauté de communes Les Vals du Dauphiné, vous propose depuis octobre une solution de mobilité pour mieux vous déplacer sur votre territoire, en partenariat avec Atchoum, solution de mobilité solidaire et rurale.

Depuis le mois d'octobre, vous pouvez « covoiturer » pour effectuer des trajets occasionnels ou réguliers en utilisant ATCHOUM une plateforme de covoiturage mise en place par votre Communauté de communes.

Atchoum facilite la mise en relation entre passagers et conducteurs avec :

- Un n° de téléphone gratuit, permettant aux passagers de faire leur demande de déplacement plus facilement.
- Un site internet, où les conducteurs déposent leur trajet et les passagers peuvent faire leur demande de déplacement.

■ Un moyen de paiement par tickets mobilité, pour ceux qui ne souhaitent pas payer avec leur carte bleue.

C'est un service de **déplacement à la demande** et de **covoiturage solidaire, pour tous types de déplacements** : aller au travail, à un entretien d'embauche, en courses, à vos rendez-vous, chez le médecin, aux services publics, ou toute autre destination.



■ BESOIN DE VOUS DÉPLACER COMME PASSAGER ?

>> Comment s'inscrire ?

■ Pour les passagers

- soit par le site internet : www.atchoum.eu,
- soit en appelant le centre d'appels Atchoum au 0806 110 444, appel gratuit. Ainsi toutes les personnes qui ne disposent pas de moyens numériques d'accès à la plateforme Atchoum, notamment les seniors, peuvent déposer une demande de trajet par téléphone, recevoir une information complète sur les modalités d'utilisation d'Atchoum ainsi qu'une assistance à son utilisation : réservation, confirmation de trajet, modalités de paiement

■ Pour les conducteurs

S'inscrire sur le site pour déposer

un trajet(s) occasionnel ou régulier.

Ou tout simplement s'inscrire pour se mettre à la disposition des habitants en fonction de ses disponibilités

>> À quel prix ?

Le prix est plafonné à 0.35€ du km (dégressif en fonction de la distance).

Vous pouvez faire une simulation du coût d'un trajet en aller simple, sans vous inscrire et sans vous connecter, en allant directement sur la page d'accueil du site www.atchoum.eu

>> Comment ça marche ?

Pour les personnes qui font leur demande de déplacement, par le centre d'appels ou le site internet, la demande de trajet est transmise à tous les conducteurs inscrits localement, le 1^{er} qui est disponible, est mis en rela-

tion avec le passager, va le chercher chez lui, l'emmène sur le lieu de son RDV et le raccompagne chez lui.

Le conducteur est indemnisé par le passager entre 0.35 et 0.20 du km en fonction de la distance. Un forfait de 2.50 € est appliqué jusqu'à 10 km et indemnisé par virement bancaire quelques jours après le trajet.

>> Comment payer ?

■ Le paiement s'effectue par carte bancaire ou tickets mobilité Atchoum* au moment de la réservation.

Ce service de mobilité permet de créer du lien social, de mettre en œuvre cette solidarité rurale, mais aussi de faciliter la mobilité intergénérationnelle sur tout un territoire.

Vous souhaitez rendre service ? Covoiturer pour aller au travail ?

INSCRIVEZ-VOUS COMME CONDUCTEUR SUR

WWW.ATCHOUM.EU

Vous serez ensuite contacté par SMS et email dès qu'une personne proche de chez vous aura besoin de se déplacer.

POURQUOI ATCHOUM ? CAR ATCHOUM RÉALISE VOS SOUHAITS !

*Les tickets mobilité Atchoum (vendus par carnet de 10 tickets à 1.25 soit 12,50 €) sont disponibles dans les accueils France Services de La Tour du Pin et du Pont de Beauvoisin.



NOUVEAU



Les Vals du
Dauphiné
communauté de communes

Besoin de vous déplacer ?



solution de "covoiturage" solidaire

**Votre communauté de communes vous propose
une solution de mise en relation
entre passager et conducteur
pour tous vos déplacements**

Conducteur ou Passager inscrivez-vous dès maintenant !



0 806 110 444

prix d'un appel local



www.atchoum.eu

RECENSEMENT
DE LA POPULATION EN 2023

Recensement de la population 2023

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.
Pour en savoir plus : le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.
Le recensement de la population est gratuit !

L'ARPD A OUVERT UNE ANTENNE EN ISÈRE

Assistance et recherche de personnes disparues (ARPD) est une association nationale loi 1901 créée en 2003 et comportant près de 400 adhérents. Pourvue des délégations régionales et d'antennes départementales, l'ARPD est présente dans tous les départements de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Son antenne iséroise compte aujourd'hui 13 enquêteurs et gère activement plusieurs dossiers de disparitions.

L'ARPD a pour but d'aider les proches de disparus qui se trouvent démunis, depuis la suppression en 2013 du service d'Etat nommé « Recherche dans l'intérêt des familles » (RIF). Tous les membres de l'ARPD sont bénévoles et d'origine professionnelle diverses, ce qui constitue alors un atout pour aider les familles.

L'ARPD agit aussi en milieu éducatif (collèges et lycées) et prévoit des actions de prévention afin de sensibiliser aux risques qu'engendrent les fugues. En effet, chaque année, sur les 70 000 personnes qui disparaissent en France, près de 50 000 sont des moins de 18 ans, 95% de ces disparitions de mineurs étant volontaires.

Plus de renseignements sur www.arpd.fr
Contact : Yves DAL BELLO
06 87 65 98 26 – yves.dalbello@orange.fr



TOUT SAVOIR SUR MAPRIMERÉNOV'

Créée dans le cadre du plan de relance, MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique destinée aux ménages. Son montant est calculé en fonction des ressources du foyer et du gain écologique permis par ces travaux.

■ QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Tous les propriétaires, qu'ils occupent ou non le logement qui fait l'objet de la demande, sont éligibles à MaPrimeRénov'.

Pour savoir quel est le montant des aides auxquelles vous avez droit, il faut d'abord identifier à quelle catégorie MaPrimeRénov' vous appartenez. Cette dernière est définie par votre

revenu fiscal de référence (RFR) indiqué sur l'avis d'imposition mais aussi la localisation du logement (en île de France ou hors île de France). Ainsi pour un logement situé en Isère :

Nombre de pers. composant le ménage (foyer fiscal)	MaPrimeRénov' Bleu	MaPrimeRénov' Jaune	MaPrimeRénov' Violet	MaPrimeRénov' Rose
1	≤ 14 879 €	≤ 19 074 €	≤ 29 148 €	> 29 148 €
2	≤ 21 760 €	≤ 27 896 €	≤ 42 848 €	> 42 848 €
3	≤ 26 170 €	≤ 33 547 €	≤ 51 592 €	> 51 582 €
4	≤ 30 572 €	≤ 39 192 €	≤ 60 336 €	> 60 336 €
5	≤ 34 993 €	≤ 44 860 €	≤ 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

■ QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?

Les travaux de rénovation énergétique concernés par cette aide sont :

ISOLATION	CHAUFFAGE	VENTILATION	AUDIT ÉNERGÉTIQUE
Isolation thermique des fenêtres (double ou triple vitrage)	Chaudière à granulés	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	
Isolation des murs par l'extérieur	Réseaux de chaleur ou de froid		
Isolation des murs par l'intérieur	Foyers fermés, insert		
Isolation des toitures terrasses	Chaudière à gaz très haute performance		
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	Pompe à chaleur (géothermique, solarothermique, air-eau)		

LE SAVIEZ-VOUS ?

■ MaPrimeRénov' est cumulable avec d'autres aides : la Prime CEE, la TVA à 5,5 %, l'éco-prêt à taux 0.

■ En plus de ces primes, vous pouvez bénéficier de bonus :

- Si les travaux permettent à votre logement de ne plus avoir une étiquette énergétique comprise entre F et G, vous pouvez décrocher un bonus "sortie de passoire" ;
- Si les travaux vous permettent d'atteindre l'étiquette énergétique A ou B, vous pouvez obtenir le bonus "bâtiment basse consommation" ;
- Il existe un forfait "assistance à maîtrise d'ouvrage" pour les ménages désirant être accompagnés pendant leurs travaux ;
- Il existe un forfait « rénovation globale » pour les ménages éligibles à MaPrimeRénov' Bleu et MaPrimeRénov' Jaune.

■ QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

- 1 Avant le début des travaux, demandez des devis auprès des professionnels RGE
- 2 Lorsque le choix du professionnel est fait, vous pouvez faire votre demande sur le site www.maprimerenov.gouv.fr et déposer votre dossier complété des pièces justificatives demandées (devis d'un artisan RGE, papiers d'identité, revenus, etc).
- 3 Un accusé de réception sera envoyé par email. Votre dossier sera alors en cours d'étude pour vérifier son éligibilité. Si c'est le cas, vous serez à nouveau notifié de la bonne attribution de la prime. Ce sera le moment d'entamer vos travaux !
- 4 Après la réalisation de vos travaux, vous devrez demander une facture à l'entreprise RGE qui s'est occupée du chantier.
- 5 Puis, il vous suffira de faire la demande de versement de votre prime sur le compte que vous aurez créé au début de l'opération, de transmettre votre facture et votre RIB et d'attendre !

Cet article a été rédigé par TE38 + d'info : www.te38.fr





Créé en 1993, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents (SIAGA) est en charge de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques. Le SIAGA regroupe aujourd'hui **58 communes** réparties sur 5 Communautés de communes adhérentes entre l'Isère et la Savoie.

Sur le territoire, le syndicat intervient dans la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur la protection et la restauration des écosystèmes, des zones humides et des formations boisées ainsi que sur la maîtrise et la prévention des risques d'inondations.

Afin de mieux de mieux gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques, un contrat de bassin est signé par les différents acteurs du territoire.

En 2022, les bassins versants du Guiers, d'Aiguebelette, de la Bièvre et du Truison-Rieu, tout en conservant leurs spécificités, se sont réunis dans la mise œuvre d'un contrat de bassin afin d'avoir une meilleure cohérence des actions sur l'unité écologique pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Coordonné par le SIAGA, il s'appuie sur les résultats des précédents contrats de rivière Guiers-Aiguebelette et intègre les objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout en tenant compte de l'évolution climatique et de la nécessité d'inclure l'eau dans l'aménagement du territoire.

Au total, le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison (2022-2024) prévoit 81 actions pour un montant de plus de 29.53 millions d'euros pour les 3 années à venir.

Aussi, depuis 2019, dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SIAGA s'est engagé dans la mise en place d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Un PAPI est une démarche d'élaboration d'une stratégie globale et partagée, à l'échelle d'un bassin de risque, et déclinée dans un programme d'actions. La mise en œuvre d'un PAPI s'effectue en 2 temps : d'abord le PEP puis le PAPI.

Validé en 2021, le PEP Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre vise à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire et en définir la stratégie. Il comprend 25 actions réparties en 7 axes (connaissance et conscience du risque, surveillance et prévision des crues, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque dans l'urbanisme, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, gestion des écoulements et gestion des ouvrages de protection).

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au bord d'un cours d'eau et vous rencontrez des problématiques sur celle-ci ?

Fort de ses compétences en gestion des milieux aquatiques, le SIAGA propose de mettre en place des chantiers participatifs avec des groupes de riverains qui ont des problématiques concernant la gestion de la végétation des berges, des désordres ou des espèces invasives sur des parcelles aux abords de cours d'eau. Créés selon les thématiques, ces groupes auront pour but de lister les problématiques de chaque propriétaire, organiser des rencontres sur les secteurs concernés, diagnostiquer, échanger et apporter des solutions d'actions viables.

Inscriptions et renseignements par mail à aurelien.villard@guiers-siaga.fr ou par téléphone au **04.76.37.18.37**

Toutes les infos sur www.guiers-siaga.fr et sur notre page Facebook @Siaga Rivière Guiers !

Pont de Beauvoisin
04 76 37 33 90

CRÉATION IMPRESSION | OBJETS PUBS | TEXTILE ET MARQUAGE | SIGNALÉTIQUE

www.insolipub.fr

« Un service pour tous, un accompagnement pour chacun, depuis 1975 »

Organisation de Funérailles
Centre Funéraire
Articles Funéraires
Contrats Obsèques

POMPES FUNÈBRES BALDINI LECLAIRE
PFCCA
PONT DE BEAUVOISIN

04 76 37 02 15

Urgence décès
24h/24 - 7j/7

Habilitation préfectorale n°20-38-0060 - Oris n°07032665

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, vous n'êtes pas en formation, vous n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas... La Mission Locale peut vous aider.

Vous connaissez un jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie... La Mission Locale peut l'aider.

La Mission Locale Nord-Isère est une association loi 1901, membre du Service Public de l'Emploi (SPE) qui s'inscrit dans un réseau national comptant 436 structures.

Financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les communes du Nord Isère, elle est présente sur l'ensemble du territoire nord-isérois.

Son objectif principal est de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale et les guider vers l'autonomie.

Depuis 40 ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent ainsi l'ensemble des freins à l'autonomie : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'entrée dans la vie active.

Les conseillers Mission Locale peuvent mobiliser différents dispositifs afin de faire avancer le jeune dans son parcours, le Contrat d'Engagement Jeunes, mis en place par l'Etat en mars dernier est l'un d'eux.

Les jeunes de votre commune doivent s'adresser à notre antenne de La Tour du Pin (avec des permanences dans les communes de Les Abrets-en-Dauphiné et Pont de Beauvoisin).

Depuis plusieurs mois, la Mission Locale pilote l'action RÉFLEX qui propose des escales dans les communes afin de rencontrer les jeunes sans emploi, sans formation ou en décrochage scolaire et non mobiles. Cette opération menée avec le Groupe Osez, le PoPS et Wimoo, 3 partenaires possédant une expertise et des champs d'intervention complémentaires, permet de proposer une offre de proximité et ainsi, de renforcer la présence de ces structures sur le territoire. Plus d'informations : https://linktr.ee/ReFLEX_Equipe_Jeunes

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER !

La Mission Locale soutient les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle et les guide vers l'autonomie.

Accompagnement gratuit

Jeunes 16-25 ans

EMPLOI
ORIENTATION
FORMATION
ALTERNANCE
MOBILITÉ
SANTÉ
LOGEMENT
AUTONOMIE
COACHING...

Ma Mission Locale

Une seule adresse pour tous mes projets

À La Tour du Pin
Maison de l'Emploi & de la Formation
7 Rue Pierre Vincendon
04 74 97 64 67
contact@mlni.fr

Ouvert du lundi au vendredi
8 h 00 - 12 h 30 / 13 h 15 - 17 h 30
Fermeture au public le jeudi après-midi

Permanences à :
→ Pont de Beauvoisin
→ Les Abrets-en-Dauphiné

ZOOM SUR LES FINANCES MUNICIPALES



FISCALITÉ

ÉVOLUTION DES TAUX	2020	2021	2022	Taux moyens nationaux	Taux moyens départementaux
				2021	2021
TH	7,56	7,56	0	-	-
FB (FONCIER BÂTI)	15,98	31,88	31,88	37,72	44,62
FNB (FONCIER NON BÂTI)	46,68	46,68	46,68	50,14	61,23

L'augmentation attendue et très forte du budget municipal consacré aux énergies (gaz et électricité) est très difficile à traduire sur les finances municipales.

ZOOM SUR LA VIDÉOPROTECTION

En 2022, une nouvelle caméra de vidéoprotection a été installée en centre-ville aux abords du lycée du Guiers / Val d'Ainan.

En 2023, les mises en service annoncées de la médiathèque, du jardin de ville réhabilité et du pôle de santé seront accompagnées par la pose de nouvelles caméras pour sécuriser les lieux au profit de leurs usagers.

LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

■ PLAN DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE RÉGIONAL

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

■ **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

■ **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Le frelon asiatique a un impact :

■ **Agro-écologique et économique** : il est en effet un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies (il peut détruire une ruche en très peu de temps)

■ **Environnemental** : il est res-

ponsable d'une atteinte forte de la biodiversité du fait de la pression de prédation qu'il exerce sur les insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées

■ **et sociétal** : il est en effet présent sur la quasi-totalité du territoire régional, en particulier au niveau des zones urbanisées, ce qui peut relever, dans certaines situations, d'un problème de santé publique

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

■ **Sur la plateforme de signalement en ligne** : frelonsasiatiques.fr

■ **En téléchargeant l'application mobile** « Frelon Asiatique »

■ QUELLES AIDES FINANCIÈRES POUR LA DESTRUCTION D'UN NID ?

Pour lutter contre ce fléau, les élus ont décidé d'ouvrir une ligne budgétaire de 2 500 € pour la destruction des nids de frelons. Le Département de l'Isère participe également à cette lutte.

Sur les Vals du Dauphiné, l'intervention par une entreprise spécialisée est prise en charge à 100 % :



Communauté de communes (50%) et Département de l'Isère (50%).

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de signaler le nid via la plateforme de signalement citée ci-dessus.

Le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) effectuera ensuite toutes les démarches nécessaires.

■ LA DESTRUCTION DES NIDS EN CHIFFRE

En 2021 : 415 sur le département de l'Isère dont 45 sur le territoire des VDD

■ 2020 : 325 en Isère

■ 2019 : 35 en Isère

■ 2018 : 37 en Isère

Retrouvez toutes ces informations sur le site de la communauté de communes Vals du Dauphiné :

www.valsdudauphine.fr/vos-services/environnement/le-frelon-asiatique/

MOT DU GROUPE D'OPPOSITION

NOTRE DROIT À COMMUNIQUER N'EST PAS RESPECTÉ

100 mots dans ce bulletin, aucun espace sur le site de la commune pourtant il est obligatoire que les élus Majorité, Minorité puissent s'exprimer sur tous les supports de communication utilisés par la Mairie (bulletins, 4 pages, Facebook et SITE INTERNET).

Qui a décidé puis validé l'emplacement des conteneurs pour les ordures ménagères ? La place du monument aux morts était-elle l'emplacement le plus approprié pour installer des poubelles ? Aucune délibération du Conseil sur ce sujet.

« Petites villes de demain » belle opportunité pour les deux villes pontoises de construire un projet commun... Mais malgré les moyens mis en œuvre (financiers et humains), 15 mois écoulés, de nombreuses réunions... à suivre...

RETOUR SUR L'ÉDITION 2022 DE « PONTS & LUMIÈRES »

Le week-end des 10 et 11 décembre derniers, «Ponts & Lumières» a une fois encore remporté un beau succès! Avec un programme riche sur nos communes pontoises et par la forte implication des commerçants à travers l'UCAP (Union des commerçants et artisans pontois) et le comité des fêtes pontois, dans l'organisation de cet événement, petits et grands ont pu profiter des animations prévues tout au long du week-end. Contes de Noël, rencontre avec le Père-Noël et ses lutins, balade en calèche, animations musicales, spectacle lumineux et lâcher de lanternes, tout a été mis en œuvre pour garantir l'émerveillement et vivre ensemble la magie des fêtes de fin d'année! Le dimanche 11 décembre les nombreuses actions solidaires en faveur du Téléthon ont également été suivies et appréciées, tous nos remerciements aux associations qui ont œuvré pour permettre cette belle mobilisation!



Nous vous donnons rendez-vous en décembre 2023 pour la prochaine édition de Ponts & Lumières !

À VENIR / À NOTER DANS VOS AGENDAS !!!

■ **Semaine du 8 mars** : une semaine placée sous le signe **des droits de la femme**.

De nombreuses animations seront organisées autour du 8 mars et dans le cadre de l'événement «Le Pont des Femmes» :

- Mercredi 1^{er} mars : salle polyvalente - spectacle «Let's talk about sexism»
- Jeudi et vendredi : médiation dans les écoles primaires et maternelles (animation par la médiathèque)
- Vendredi : « Seule en roue » spectacle en Savoie
- Lundi et Mardi suivants : médiation
- Mardi après-midi : inauguration de l'Agora street (parcours d'œuvres dans la ville).

■ **60 années d'amitié entre les communes pontoises et la ville d'Erbach en Allemagne, ça se fête !**

Le week-end de l'ascension, du 18 au 21 mai prochain, sera placé sous le signe de la fête autour du 60^{ème} anniversaire du jumelage entre les communes de Pont de Beauvoisin (Isère et Savoie) et la commune d'Erbach en Allemagne. 60 ans que nos villes se sont liées à travers ce jumelage, symbole de l'amitié franco-allemande. 60 ans que les élus et habitants des 3 communes font vivre cette amitié par des rencontres, des échanges, des temps forts organisés chaque année.

Pour ce 60^{ème} anniversaire, un programme festif et chargé est en train de se mettre en place, pour accueillir nos amis d'Erbach à Pont de Beauvoisin.

Les festivités débuteront le vendredi 19 mai 2023 (matin), date à laquelle se déroulera la réception officielle, ouverte à toutes et tous, avec la venue de l'Européenne du Rhône, Madame TRILLET-LENOIR ainsi que les députées de circonscription Mesdames Marina FERRARI pour la Savoie et Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT pour l'Isère. La visite d'une exposition sur l'Europe est prévue ainsi qu'une déambulation «historique» dans les deux villes de Pont de Beauvoisin et l'inauguration officielle d'un nouveau monument symbolisant l'amitié franco-allemande.

Le samedi 20 mai, un autre temps fort, ouvert à toutes et tous, sera organisé et nous comptons sur votre mobilisation pour participer aux animations qui viendront égayer nos rues et favoriser les rencontres et les échanges! Le programme de cette journée, placée sous le thème de la culture et de l'amitié, sera bientôt communiqué sur nos différents outils de communication (page Facebook, site internet, Panneau Pocket).

■ **Dernier week-end du mois de juin : PONT EN MUSIQUE & PONT QUI DANSE**

DÉCORATIONS DE NOËL

L'atelier musical pontois ainsi que des élus municipaux des deux villes (Isère et Savoie) et leur famille ont participé à la confection des décorations de Noël et à leur installation dans les différentes rues et places des centres-villes.

Nous les remercions chaleureusement pour cette délicate attention.



Les Historiales

Saison 2023

Historique de l'association

Les Historiales, une belle aventure humaine et culturelle depuis plus de 30 ans !

La grande aventure des Historiales a débuté en 1989 avec le spectacle historique : *Damien ou la grand'peur dans la vallée du Guiers*. Un spectacle créé à l'occasion du 200^e anniversaire de la Révolution française en Dauphiné. Un pari un peu fou qui mobilisa des dizaines de bénévoles et connut un premier succès. L'association Les Historiales est née. Elle va, d'année en année, fédérer de plus en plus de personnes venues d'un nombre de plus en plus important de communes du Nord Isère. En 2008, Les Historiales ont été classés association d'intérêt général.

L'association Les Historiales c'est aussi et avant tout une exigence de qualité pour faire découvrir ou redécouvrir l'histoire, pour sensibiliser les spectateurs aux grands moments de notre Histoire, pour créer du lien social, pour participer à une éducation à la démocratie et au respect des autres.

Nous recrutons des bénévoles pour notre nouveau spectacle !

L'association Les Historiales, à Pressins, recrute des acteurs et actrices pour son nouveau spectacle CANUTS, L'ESPOIR BRISÉ. Nous recherchons des acteurs hommes de 14 à 70 ans ou plus et des enfants, filles et garçons, de 6 à 10 ans.

Pour toutes informations : 04 76 32 81 13 ou leshistoriales@gmail.com

Le spectacle Son et Lumière

Du 19 au 22 et du 24 au 29 juillet 2023

Canuts, l'espoir brisé



Visuel du spectacle à venir

Le spectacle Son et Lumière des Historiales, un **spectacle nocturne grandiose**. Ce nouveau spectacle historique Son et Lumière vous plongera au cœur de la Révolte des Canuts de 1834.

Cette année-là, la situation est précaire pour les Canuts, ces maîtres artisans de la soie. Alors qu'ils se retrouvent dans des conditions de vie déplorables, une seconde révolte explose.

Dans ce spectacle, outre les conflits entre canuts et fabricants-négociants, on verra aussi et surtout vivre des familles, celle de Marius et de Jeanne, on entendra le bistranclac-pan des métiers, on verra vivre le peuple joyeux de la Croix Rousse, avec tous ces moments de petits bonheurs partagés. On les entendra s'exprimer dans ce parler lyonnais si riche. On retrouvera Guignol dans un petit spectacle extraordinaire, on rira avec Finassu le bossu, et on se révoltera avec Clémence et Johannes.

Le spectacle son et lumière des Historiales, c'est 1h30 de grand spectacle, 100 acteurs, 150 costumes, 1000m2 d'espace scénique, musique, pyrotechnie...

Un moment inoubliable sous les étoiles à la découverte d'un spectacle grandiose !

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

ASSOCIATION	PRESIDENT	TEL	MAIL
AAPMA (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Pont de Beauvoisin / La Bridoire)			aappma.guiers.thiers73@gmail.com
ACADEMIE PONTOISE D'AIKIDO			aikido.pont@gmail.com
ADICAE	ROLLAND-DURAFOUR Martial	06 09 11 49 56	rolland.durafour@gmail.com
ADMR	FAGOT-REVURAT Jean		jean.fagotrevurat@gmail.com
AICA	REYNAUD Noël	06 16 12 48 72	noel.reynaud@colletentreprise.eu
ALCA	JACQUET Eveline	06 89 38 11 55	jac.eve1949@hotmail.fr
ASSOCIATION DU LYCÉE PRAVAZ	DEBAUGE Véronique	04 76 37 10 10	veronique.debauge@ac-grenoble.fr
AMBRE SERVICES	GROLEAU Hervé	06 68 58 79 19	grolleah@gmail.com
AMI CYCLO PONTOIS	ARNOUIL Jean-Michel	06 84 62 30 33	jmamouil@gmx.fr
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA VALLEE DU GUIERS	BURILLE Nadège	06 71 51 45 24	burille.nadega@orange.fr
AMIS DE LA COUNTRY (Les)	VANOVERFELD Pascal	06 50 94 25 21	pascal.vano38@gmail.com
AMIS DU TOGO (LES)	FERRAUD Raymond	06 88 51 95 94	raymond.ferraud@hotmail.fr
ANACR	VANDEL Michel	04 76 32 84 75	mic.vandel@orange.fr
APE LUCIEN MORARD THEATRE DE VERDURE			
APEL COLLEGE JEANNE D'ARC	CHABOUD Elodie	06 58 51 42 53	apel.jda38@gmail.com
APEL ECOLE JEANNE D'ARC	LABROUSSE Hélène	06 82 13 59 82	appel.jda38@gmail.com
APPRA (Amis Philatélistes polaires)	LOSSERAND Pierre	04 76 32 90 01	pierre.losserand2@orange.fr
AS LYCEE PRAVAZ	ROMANN Sophie	04 76 37 10 10	lionel.vernet@ac-grenoble.fr
ASLP FUTSAL	BERNIER Didier		didierbernier3738@gmail.com
ASPRA - ASSOC. SPORTIVE PONTOISE RETRAITES	LONGO Gilbert	06 01 72 81 27	gilbert.longo@orange.fr contact@aspra-rando.com
ASSOCIATION DU JUSTE MILIEU	SELMANE Karim	06 52 21 02 43	karim.selmane@yahoo.fr
ASSOCIATION JUMELAGE PONT ERBACH	VANDER-BAUWHEDÉ Sylvie	07 88 78 72 55	svanderbauwhede@yahoo.fr boisson.denis@wanadoo.fr
ASSOCIATION MÉMOIRE LES PAYS DU GUIERS			jean-pierre.blazin@wanadoo.fr
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LYCEE DU GUIERS			
ATELIER MUSICAL PONTOIS	ARMANET Yves	06 79 62 32 70	ateliermusicalpontois@gmail.com
BADMINTON PONTOIS	TIELIE Alexandre	06 95 12 06 30	alexandre.tielie73@gmail.com
BANDO PONTOIS (self défense)	CURTIL Isabelle	06 89 95 95 77	icurtil@yahoo.fr
BOULE SPORTIVE PONTOISE	BERNERD Didier	04 76 32 11 28	didier-bernerd@orange.fr
BOXING CLUB PONTOIS	DJEHICHE Farid	04 76 31 74 81 ou 06 76 31 60 21	pontoisboxingclub@gmail.com aziz.arbia.aa@gmail.com pascale.ravenel@free.fr
BRIGADE FELINE DU NORD ISERE			
CAPTT TENNIS DE TABLE	SUISSE GUILLAUD Gilles	06 42 16 14 38	gile.swisse-guillaud@wanadoo.fr
CHCEURS DU GUIERS (LES)	GLANTZLEN Bernard	06 76 23 04 02	bernardmariette.glantzlen@orange.fr
CLUB AMITIES PONTOISES	THEVENOUD Nicole	04 56 22 33 52	nthevenoud@gmail.com
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE (OCCE)	LAFRANCESCHINA Stéphane	09 79 26 98 44	ad38@occe.coop
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	LAFRANCESCHINA Stéphane	04 76 51 00 21	ce.0380874u@ac-grenoble.fr
CORPS ACCORD	RIVOIRE Maryse	06 24 54 26 23	marivoire@free.fr
CROIX ROUGE FRANCAISE			christiane.aimonetti891@orange.fr
EDUC'ATI LYCEE PRAVAZ (Atelier Motorcycle)	MARTINET Jérôme	06 64 14 90 41	jerome.martinet@ac-grenoble.fr
EMMY FA SOL	LABET Jean-Claude	06 19 80 08 14	jess.labet@free.fr
ENRAGES DU BITUME (LES)	BERAUD Ludovic	06 12 23 91 52	ludo80du38@gmail.com; lesenragesdubi-tume@gmail.com
ESPERANCE - TWIRLING CLUB CHIMILIN	COMTEGAZ Odile	06 71 59 99 63	odile.esperance@wanadoo.fr
ESPILONEA			choune.ostorero@epsilonea.fr
FA SI LA DANSER	CUELLAR Caroline	06 50 09 10 02	association.fasiladanser@outlook.com

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

ASSOCIATION	PRESIDENT	TEL	MAIL
FIL EN AIGUILLE (DE)	GIRERD Hélène	06 37 13 63 68 ou 04 76 31 84 63	denise.girerd@orange.fr
FNACA	ROTOLONI René	04 76 37 26 10	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE LE GUILLON	DUCROUX Marine	06 25 24 06 45	marine.ducroux@ac-grenoble.fr
GRAIN D'AILE (Assistants maternelles)	PAGNIEZ Simone	04 86 11 35 88	fd.isere@famillesrurales.org
GRAIN DE PHONIE			38graindephonie620@gmail.com
GROUPE FOLKLORIQUE LES MAGNAUDS	CHABOUD Roland	04 76 37 06 59	chaboudrenee@yahoo.fr
GYM FIT	RICORDEL Sylvain	06 82 54 49 12	valdinguer@yahoo.fr
GYM LA SENTINELLE	BARRET Gilles	06 74 83 91 45	gilles.barret@isere.fr
GYM PLUS SERENITE (GPS)	MONIN Josette	06 79 98 26 00	moninjosette@orange.fr
GYMNASTIQUE FEMININE DE PRESSINS	NEYTON Pascale	06 37 78 89 27	Pascale.neyton@neuf.fr
HUNG GAR KUNG FU LES VALLONS DU GUIERS			
IFKC - Karaté Full Contact	GREGORIO Albert	06 09 81 22 97	gregorio.ajp@gmail.com president@ikfcduguiers.fr
IKEBANA	FAURE Monique		ikebanapressins@orange.fr
ISACTYS			animation@isactys.com
ISP BASKET	SCHAEFERS Claire	06 18 88 07 77	cvdkschaefers@gmail.com gavend.didier@orange.fr
JALMALV SAVOIE	MARIN-CUDRAZ Christine	07 83 49 91 54	christine.marin-cudraz@akeonet.com
JS POMPIERS	DURET Christophe	06 58 45 14 28	christophe.duret@sdis38.fr
JUDO YOGA CLUB DE CHARTREUSE	DUSSERT Pierre	04 76 31 13 59	jc.chartreuse@gmail.com
KF VALLONS DU GUIERS	VALLIN		kf.vallonsduguiers@live.fr
MAISON (LA)	BERTHARION Marie-Christine	06 07 74 69 16	bertharion@yahoo.fr lamaisondelagare38@gmail.com
MUSEE DE LA RESISTANCE	GLANDUT Georgette	04 76 37 30 80	georgette.glandut@gmail.com
OBJECTIF IMAGES	LAZARETH Jean-Etienne	06 61 61 34 30	jelazia@yahoo.fr fjv1@free.fr
PONTS TENNIS DOMESSIN	LADON Sarah	07 60 41 64 38	sarah.ladon@gmail.com ponts.tennis@fft.fr
PREMIER DE CORDEE	POLIMENE Alexandre	07 82 10 35 40	1erdecordee.pdb38@gmail.com alexandre.polimene@laposte.net
REBATHIERE JUMP	ESTERMANN Tiphaine	06 30 53 87 78	haras.larebathiere@wanadoo.fr
RESA	Claude FILIAS		Asso-resa@gmail.com
RUGBY CLUB DE CORBELIN	CROVIGNEAU Henri	06 50 20 20 40	Rccorbelin.secretaire2@gmail.com
SKI CLUB DU GUIERS	VAN STYVENDAEL Aymeric	06 16 13 82 82	skiclubduguiers@yahoo.fr avanstyvendael@yahoo.fr
SOEURETTES DU 38 (Les)	DURAFFOURG Sandra	06 89 94 48 72	sandra.duraffourg77@gmail.com essoeurettesdu38@gmail.com
SOU DES ECOLES LAIQUES	ROUX Thibault - DELAUX Elvia	06 62 46 33 09	elviasterckx@hotmail.com
SOUVENIR Français	GUIGNER Frédéric	06 87 17 76 98	frederic.guignier@gmail.com
SPORTS ET ANIMATIONS MULTIPLES	MICOUD Christian	04 76 32 80 54	Christian-micoud1@orange.fr
TEMPO CANTARE	GERARD Dominique	06 08 04 52 97	kangoo38@gmail.com
TIREURS DE MONTFLEURY	SAVOYE Christian	06 25 72 62 65	Tireurs.montfleury@gmail.com
TOUR DE DANSE	DUBONNET Bruno	06 64 90 31 20	tourdedanse@gmail.com
UNION DES COMMERCANTS PONTOIS	BASSETTE Luc	06 80 53 38 74	l.bassette@agencedunivolet.com contact@majalys.fr ucap.pontdebeauvoisin@gmail.com
US PETANQUE	BIOLLEY Lucien	06 03 41 99 61	lucienbiollet@orange.fr cl38-0301@francepetanque.com
USP FOOTBALL	FAVIER Jean-Pierre	06 72 20 40 22	favierjp@hotmail.fr
USP JUDO	DEWULF Isabelle	06 23 67 43 69	us.pontois.judo38@gmail.com
USP NATATION	PINET Chantal	04 76 37 70 40	alainpinet@free.fr uspnatation@laposte.net
VOLLEY BALL PONTOIS			volleyball.pontbeauvoisin@gmail.com

ÉTAT CIVIL 2022



NAISSANCES 2022	Dates
GIANOGLIO Manon	16 février
GOUABECHE Naël	23 février
COTTE Arthur	21 mars
BERALDIN Mathéo	1 ^{er} avril
BERRICHE Alma	12 avril
FARAMAZ Lucie	16 avril
COSTA RODRIGUES Eva	28 avril
BAKOUBOULA Layvin	1 ^{er} mai
BARD Léna	1 ^{er} mai
SANTANA DE OLIVEIRA Valentina	14 mai
ALLEGRE Lou	19 mai
PISTORELLO Ezio	19 mai
GUIVIER Juline	19 mai
BOUVIER Annaëlle	20 mai
JONQUET VIBOUD César	29 mai
EZZINE Nour	9 juillet
HERBOUX DUBOIS Léandre	24 juillet
GAY-PARA Lina	23 juillet
VAGNON Aaron	26 juillet
VALLET Kylie	3 août
MERILLI Loélyah	6 août
HAMZE AHMED Munazir	12 août
DURAND NERI Maxime	2 sept.
POVEDA Lyssandro	18 sept.
MAZARD Tyron	23 sept.
EROGLU Aylin	21 sept.
COSTERG Victoire	29 sept.
JAMBON Lenny	23 oct.
RUBAUD Gabin	28 oct.
GAYSSET BYRNE Olivia	28 nov.
VANHAVERBEKE Naya	19 déc.
MILLARD Roméo	26 déc.



MARIAGES 2022	Dates
BOUQUIN Noémie et XHELADINI Kujtim	8 janvier
DAOUDGHERIB Ihsane et HADJ LARBI Roufaïda	19 mars
FEVRE Anthony et PEDRERO Tiphany	19 mars
SATTA Maxime et BLANC Chloé	7 mai
BERT Laurent et MONTERO MARTINEZ Suzel	4 juin
SIAUDEAU Steve et PERONNO Céline	4 juin
DA SILVA Thierry et PEYRONIN Stéphanie	11 juin
HOCQUAUX Sylvain et DIDIERJEAN Annick	2 juillet
BEN FREDJ Wisem et KHELIFI Rim	23 juillet
LECLAIRE Erwin et FOURNIER Eva	17 sept.
POUZOL Alexandre et FADHLOUN Hanna	24 sept.
SOUVAY Vivien et BERT Laura	7 oct.
YARAR Oguz et EROGLU Nesihan	5 nov.

DÉCÉS 2022	Dates
Geneviève Marie BALLEUX, veuve CORDIER	01 janvier
Faruk BAJRIC	06 janvier
Bruno, Michel MAGNIN-ROBERT	09 janvier
Eva BALOG	15 janvier
Philippe Marcel Joël PONCHANT	18 janvier
Claude, Marthe FAUCILLON, veuve MÉNÉTRA	26 janvier
André Marie Pierre GATIER	31 janvier
Jeanne, Dorothée, Elisabeth TRAUT, veuve BUTET	02 février
Zayan Raffaël BONSU MANCUSO	03 février
Jeannine, Charlotte, Louise MOLLARD, veuve GALLAND	07 février
Tiangogo SANGARE	12 février
Marie-Antoinette Françoise REIGNIER, épouse ALZIEU	17 février
Jacques, Henri, André LACROIX	21 février
Habib FADHLOUN	12 mars
Henri, Pierre YVRAI	15 mars
Eugène François GALLICE	22 mars
Dominique, Paul, Marie PEULTIER	27 avril
Jenny COCAGNE	10 juin
Lyliane, Jacqueline CHAPON, veuve BIROLINI	14 juin
Yves, Axel ALZIEU	14 juin
Monique Marie Yvette MUSY	16 juin
Hélène MIÈGE, veuve MIGNOT	21 juin
Lydia, Eugénie, Georgette, Henriette COLOMB	07 juillet
Patrice, Charles, Christian LECLEF	16 juillet
Denise Gabrielle JOUFFRAY	28 sept.
Michaela BAI	29 sept.
Monique Suzanne BOULLY	02 oct.
Gilles, Roger DAGNÈRE	02 oct.
Georgette RENAUD-GOUX, veuve ROBAIRE	16 oct.
Aline Marie Françoise PÉTRIER, veuve FRECHET	18 oct.

MAIRIE

3 bis, avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont de Beauvoisin
04 76 37 00 10
accueil@mairie-pontdebeauvoisin38.fr

■ HORAIRES

Lundi : 8h - 12h

Mardi :
8h - 12h et 15h30 - 17h 30

Mercredi : 8h - 12h

Jeudi :
8h - 12h et 15h30 - 17h30

Vendredi :
8h - 12h et 13h30 - 16h30

■ Retrouvez votre Mairie :

www.mairie-pontdebeauvoisin38.fr
Facebook @mairiepont38480

HORAIRES DÉCHÈTERIES

■ Saint-Genix-sur-Guiers

Lundi : FERMÉ / 14h - 17h20
Mardi : 9h - 11h50 :FERMÉ
Mercredi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Jeudi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Vendredi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Samedi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20

■ Les Abrets en Dauphiné

Lundi : FERMÉ / 14h - 17h20
Mardi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Mercredi : 9h - 11h50 / FERMÉ
Jeudi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Vendredi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Samedi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20

■ Les Abrets en Dauphiné

Lundi : FERMÉ / 14h - 17h20
Mardi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Mercredi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Jeudi : 9h - 11h50 / FERMÉ
Vendredi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20
Samedi : 9h - 11h50 / 14h - 17h20

**LES DÉCHÈTERIES SONT
FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS.**

www.syclum.fr

TRAVAUX DE JARDINAGE & BRICOLAGE

Rappel :

Le brûlage à l'air libre est interdit

Horaires des travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils :

- Jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Samedis :
de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h

PHARMACIES



■ Pharmacies de garde 2023 :

liste téléchargeable sur le site
de la mairie.